



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SEMUR EN BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47 / Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : contact@ccsemur.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 JUILLET A IGUERANDE

L'an deux mille vingt, le quinze juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Iguerande, salle des fêtes.

Date de la convocation du conseil communautaire : 09 juillet 2020

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents : 32 – Votants : 33

Etaient présents : M. Charles VERNAY – Mme Marie-Hélène VERGUIN – M. Georges MATHIEU – M. François GRAS – Mme Agnès DURIX – M. David CORDEIRO – M. Bernard BIESSE – Mme Rachel BESANCON – Mme Sylvia DARSAT – Mme Karine VARGOZ – M. Jean-Paul DUCARRE – M. Gérard PEGON – M. Hervé VIZIER – Mme Maryse POPELIN – Mme Dominique ZANETTO – Mme Claire GAGET – M. Pierre AUVOLAT – M. Guy BEAUCHAMP – Mme Christelle CORNELOUP – M. Jean-François SOULARD – M. Pierre BORDET – M. Guillaume BUISSON – M. René SAROCCA – M. Philippe FUET – Mme Noah LAGOUTTE – M. Philippe VERNAY – M. François DE BELIZAL – M. François ANTARIEU – M. Gilles PASCAL – M. Vincent DELORME – M. Jean-François BUISSON – M. Paul DE LAUNAY

Absents excusés : M. Maxime LE CLEZIO (pouvoir donné à M. Georges MATHIEU)

Secrétaire de séance : Mme Rachel BESANCON

En qualité de président sortant, M. André MAMESSIER ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux délégués communautaires présents. Il remercie la Mairie d'Iguerande pour la mise à disposition de la salle et rappelle aux délégués les conditions particulières d'organisation de la réunion en raison du contexte sanitaire. Il dresse un rapide bilan de la dernière mandature et souhaite aux nouveaux délégués de travailler ensemble dans l'intérêt des 14 communes de la Communauté de communes.

David CORDEIRO, Maire d'Iguerande, accueille le conseil et souhaite une bonne réunion à tous.

M. André MAMESSIER installe le Conseil communautaire. Mme Rachel BESANCON, est désignée secrétaire de séance. M. André MAMESSIER cède alors la présidence de séance au doyen de l'assemblée, M. Charles VERNAY.

M. Charles VERNAY fait l'appel des délégués présents et constate que le quorum est réuni. Le Conseil peut donc valablement délibérer. Il invite le Conseil à procéder à l'élection du Président. Mme Noah LAGOUTTE et M. Paul DE LAUNAY sont désignés assesseurs des scrutins.

Election du Président :

M. Charles VERNAY demande si des délégués sont candidats à la présidence. Seul David CORDEIRO, Maire d'Iguerande, se déclare candidat. Il est donc procédé au vote, à bulletin secret.

ELECTION DU PRESIDENT / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins trouvés	33
Bulletins blancs ou nuls.....	1
Exprimés.....	32
Majorité absolue	17

A obtenu : M. David CORDEIRO 32 voix

M. David CORDEIRO, délégué de la commune de Iguerande, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et est immédiatement installé. David CORDEIRO remercie les délégués pour leur confiance et expose les priorités sur lesquelles il souhaite travailler.

Fixation du nombre de vice-présidences :

En application des dispositions de l'article L.5211-10 du CGCT, le Président nouvellement élu propose de fixer le nombre des vice-présidences à 5.

Vu les résultats du vote à bulletin secret :

RESULTATS DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins trouvés	33
Bulletins blancs ou nuls.....	0
Exprimés.....	33
Majorité absolue	17

Ont obtenu : Pour 5 vice-présidences 33 voix

Par 33 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, le conseil communautaire décide de fixer le nombre de vice-présidents à 5.

Elections des vice-présidents :

Suite à la décision du Conseil communautaire de fixer à 5 le nombre des vice-présidences, le président invite les délégués à élire les vice-présidents.

ELECTION DU 1^{ER} VICE-PRESIDENT / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins trouvés	33
Bulletins blancs ou nuls.....	3
Exprimés.....	30
Majorité absolue	16

A obtenu : M. Georges MATHIEU 30 voix

M. Georges MATHIEU, délégué de la commune de Fleury-la-Montagne, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 1^{er} Vice-président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 2^{EME} VICE-PRESIDENT / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins trouvés	33
Bulletins blancs ou nuls.....	2
Exprimés.....	31
Majorité absolue	16

A obtenu : Mme Maryse POPELIN 31 voix

Mme Maryse POPELIN, déléguée de la commune de Mailly, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} Vice-présidente de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et a été immédiatement installée.

ELECTION DU 3^{EME} VICE-PRESIDENT / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR :

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins trouvés	33
Bulletins blancs ou nuls.....	1
Exprimés.....	32
Majorité absolue	17

A obtenu : M. Pierre AUVOLAT . 32 voix

M. Pierre AUVOLAT, délégué de la commune de Saint Bonnet de Cray, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 4^{EME} VICE-PRESIDENT / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins trouvés	33
Bulletins blancs ou nuls.....	1
Exprimés.....	32
Majorité absolue	17

A obtenu : M. François ANTARIEU 32 voix

M. François ANTARIEU, délégué de la commune de Semur-en-Brionnais, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et a été immédiatement installé.

ELECTION DU 5^{EME} VICE-PRESIDENT / RESULTATS DU 1^{ER} TOUR

Nombre de votants	33
Nombre de bulletins trouvés	33
Bulletins blancs ou nuls.....	1
Exprimés.....	32
Majorité absolue	17

A obtenu : M. François DE BELIZAL 32 voix

M. François DE BELIZAL, délégué de la commune de Sarry, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 5^{ème} Vice-président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais et a été immédiatement installé.

Lecture de la charte de l'élu local :

A l'issue des opérations électorales et conformément aux dispositions de l'article L.5211-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président procède à la lecture de la charte de l'élu local et en remet un exemplaire à chaque délégué titulaire et suppléant présent.

Composition du bureau communautaire :

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres. Conformément aux statuts de l'EPCI, le Président propose de permettre à chaque commune membre de l'EPCI d'être représentée au sein du bureau communautaire par un membre.

A l'issue des opérations électorales les concernant, le président et les vice-présidents représentent les communes de Iguerande, Fleury-la-Montagne, Mailly, Saint Bonnet de Cray, Semur-en-Brionnais et Sarry. Afin d'assurer la représentativité des 8 autres communes, le Président invite donc le conseil à désigner 8 membres supplémentaires, représentant les communes de Briant, Ligny-en-Brionnais, Oyé, Saint-Christophe-en-Brionnais, Saint-Didier-en-Brionnais, Saint-Julien-de-Jonzy, Sainte-Foy, et Varenne L'Arconce.

A l'issue des opérations de vote, les conseillers communautaires suivants sont élus, à l'unanimité des votants, membres du Bureau :

- M. Charles VERNAY (commune de Briant),
- M. Gérard PEGON (commune de Ligny-en-Brionnais),
- Mme Dominique ZANETTO (commune de Oyé),
- M. Jean-François SOULARD (commune de Saint-Christophe-en-Brionnais),
- M. René SAROCCA (commune de Saint-Didier-en-Brionnais),
- M. Philippe FUET (commune de Saint-Julien-de-Jonzy),
- M. Philippe VERNAY (commune de Sainte-Foy),
- M. Paul DE LAUNAY (commune de Varenne L'Arconce),

Le Bureau communautaire est donc composé des membres suivants :

- M. David CORDEIRO (commune de Iguerande)
- M. Georges MATHIEU (commune de Fleury-la-Montagne)
- Mme Maryse POPELIN (commune de Mailly)
- M. Pierre AUVOLAT (commune de Saint-Bonnet-de-Cray)
- M. François ANTARIEU (commune de Semur-en-Brionnais)
- M. François DE BELIZAL (commune de Sarry)
- M. Charles VERNAY (commune de Briant),
- M. Gérard PEGON (commune de Ligny-en-Brionnais),
- Mme Dominique ZANETTO (commune de Oyé),
- M. Jean-François SOULARD (commune de Saint-Christophe-en-Brionnais),
- M. René SAROCCA (commune de Saint-Didier-en-Brionnais),
- M. Philippe FUET (commune de Saint-Julien-de-Jonzy),
- M. Philippe VERNAY (commune de Sainte-Foy),
- M. Paul DE LAUNAY (commune de Varenne L'Arconce),

Indemnités du Président et des vice-présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5211-12 et L.2123-24 et le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017, sur proposition de son Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Déterminer un taux maximal de 41,25% pour l'indemnité de fonction du Président de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais,
- Déterminer un taux maximal de 16,50% pour l'indemnité de fonction des vice-présidents de la Communauté de communes de Semur-en-Brionnais,
- Dire que les indemnités de fonction sont attribuées de la façon suivante :

Fonction	Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique
Président	41,25%
1 ^{er} vice-président	16,50%
2 ^{ème} vice-présidente	16,50%
3 ^{ème} vice-président	16,50%
4 ^{ème} vice-président	16,50%
5 ^{ème} vice-président	16,50%

- Verser ces indemnités mensuellement à compter du 16 juillet 2020.

Désignations des représentants de la Communauté de communes :

Après avoir décidé, à l'unanimité, de déroger à l'obligation de désignation des délégués au scrutin secret, en application des dispositions de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, le Conseil communautaire, à l'unanimité, procède à la désignation de ses représentants :

- **Au Syndicat Mixte du Pays Charolais Brionnais :**

Collectivité	Fonction	Nom	Prénom
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Titulaire	CORDEIRO	David
	Titulaire	ANTARIEU	François
	Titulaire	DE BELIZAL	François
	Suppléant	ZANETTO	Dominique
	Suppléant	MATHIEU	Georges
	Suppléant	VERNAY	Philippe

- **Au SMEVOM du Charolais Brionnais Autunois :**

Collectivité	Fonction	Nom	Prénom
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Titulaire	MATHIEU	Georges
	Titulaire	SAROCCA	René
	Titulaire	DELORME	Vincent
	Suppléant	GRAS	François
	Suppléant	BORDET	Pierre
	Suppléant	PEPELIN	Maryse

- **Au SYMISOA :**

Collectivité	Fonction	Nom	Prénom
COMMUNAUTE DE COMMUNES	Titulaire	AUVOLAT	Pierre
	Titulaire	PEGON	Gérard
	Suppléante	LAGOUTTE	Noah
	Suppléant	SOULARD	Jean-François

- **A la SAEM du marché de Saint-Christophe en Brionnais :**

Collectivité	Nom	Prénom
COMMUNAUTE DE COMMUNES	VERNAY	Charles
	MATHIEU	Georges
	CORDEIRO	David
	PEGON	Gérard
	PEPELIN	Maryse
	ZANETTO	Dominique
	AUVOLAT	Pierre
	SOULARD	Jean-François
	SAROCCA	René
	DUCHAROUGE	Sylvie
	VERNAY	Philippe
	DE BELZAL	François
	ANTARIEU	François
	MOMMESSIN	Anthony

Création des commissions thématiques :

En application des dispositions des articles L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L.5211-1 du même code, sur proposition du Président, le Conseil décide, à l'unanimité, de créer 6 commissions thématiques :

- Commission « environnement et développement durable », rattachée à la vice-présidence de Georges MATHIEU
- Commission « affaires sociales », rattachée à la vice-présidence de Maryse POPELIN
- Commission « agriculture », rattachée à la vice-présidence de Pierre AUVOLAT
- Commission « communication / liens avec les communes », rattachée à la vice-présidence de François ANTARIEU
- Commission « tourisme et culture » rattachée à la vice-présidence de François DE BELZAL
- Commission « urbanisme », animée par David CORDEIRO

La loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019 visant à une meilleure association des élus municipaux, non communautaires, aux travaux de l'EPCI, il est possible de prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres aux travaux des commissions communautaires.

Le Président invite donc les communes à proposer, pour chaque commission, 1 représentant titulaire et 1 suppléant. Il précise également que le président et le vice-président en charge de la commission sont membres de droit et ne sont pas considérés comme représentants des communes. Les compositions des commissions seront actées lors de la prochaine réunion du conseil communautaire.

Appel à projet « Inclusion et ruralité »

Le Président présente au Conseil l'appel à projets « Inclusion et ruralité », lancé par Laser Emploi, association MSA et le Ministère du Travail. Il vise à permettre la création ou le développement de structure d'insertion en zone rurale, afin d'aider les personnes éloignées de l'emploi à retrouver le chemin du travail et à créer de l'activité non délocalisable dans des secteurs ruraux.

Répondre à cet appel à projet serait une opportunité pour les communes d'engager des actions de mutualisation, de répondre à leurs difficultés de recrutement sur les postes d'agents techniques, mais

aussi de réaliser leurs travaux d'entretien (petit patrimoine, fleurissement, propreté, ...). La communauté de communes pourrait également assurer, par ce biais, l'entretien de ses équipements (extérieurs des logements, site de la table d'orientation, ...).

Les projets retenus bénéficieront d'un soutien financier sur trois ans, dans la limite de 110 000 € par projet et d'un parcours d'accompagnement. L'objectif est de doubler d'ici 2022 le nombre de personnes accompagnées dans les structures d'insertion.

Afin d'engager la réflexion sur ce projet, constituer un groupe de travail et un comité de pilotage, sur proposition du Président, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- décide d'engager la réflexion sur un projet de structure d'insertion susceptible de répondre aux critères de l'appel à projet « Inclusion et ruralité »
- Autorise, à l'issue de cette réflexion et des conclusions du teste d'éligibilité, le Président à déposer un dossier pour l'appel à projet « Inclusion et ruralité », lancé par Laser Emploi, association MSA et le Ministère du Travail (date limite de dépôt des dossiers de candidature fixée au 16 octobre, avec une phase de test d'éligibilité jusqu'au 02 octobre).
- Autorise le président à effectuer toutes les démarches administratives et financières utiles et nécessaires à ce dossier

Questions diverses :

- Le Président remet à chaque Maire les plans de zonage de leur commune suite à la nouvelle approbation du PLUI le 10 mars 2020.
- Le prochain conseil communautaire est fixé au 14 septembre à LIGNY-EN-BRIONNAIS.
- La date du Bureau communautaire reste à confirmer.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h00

Commune	Nom	Prénom	Signature
BRIANT	VERNAY	Charles	
	DESCOS VERGUIN	Marie-Hélène	
FLEURY-LA-MONTAGNE	MATHIEU	Georges	
	GRAS	François	
	DURIX	Agnès	
	LE CLEZIO	Maxime	excusé
IGUERANDE	CORDEIRO	David	
	BIESSE	Bernard	
	BESANCON	Rachel	
	DARSAT	Sylvia	
	VARGOZ	Karine	
	DUCARRE	Jean-Paul	
LIGNY-EN-BRIONNAIS	PEGON	Gérard	
	VIZIER	Hervé	
MAILLY	PEPELIN	Maryse	
OYE	ZANETTO	Dominique	
	GAGET	Claire	

SAINT-BONNET-DE-CRAY	AUVOLAT	Pierre	
	BEAUCHAMP	Guy	
	CORNELOUP	Christelle	
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRIONNAIS	SOULARD	Jean-François	
	BORDET	Pierre	
	BUISSON	Guillaume	
SAINT-DIDIER-EN-BRIONNAIS	SARROCA	René	
SAINT-JULIEN-DE-JONZY	FUET	Philippe	
	LAGOUTTE	Noah	
SAINTE-FOY	VERNAY	Philippe	
SARRY	DE BELIZAL	François	
SEMUR-EN-BRIONNAIS	ANTARIEU	François	
	PASCAL	Gilles	
	DELORME	Vincent	
	BUISSON	Jean-François	
VARENNE L'ARCONCE	DE LAUNAY	Paul	